

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 15/01/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 09/01/2025

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

#### Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL

#### Absents représentés (4) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Karine TURLAIS
- Anne GACHON : pouvoir à William ARS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à Olivier DELMAS

#### Absents (6) :

- Eddy GOMMERET
- Norbert ISERN
- Flavien MERCADIER
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Anne-Marie DELOBEL

## DELIBERATION D2025-05 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Vu article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Considérant en effet qu'il convient d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le vote du budget, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2024 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Crédits votés DM+VC 2024	Total budget 2024	Autorisations sollicitées
20 - Immobilisations incorporelles	121 650,00 €	0 €	121 650 €	30 412.50 €
204 - Subventions d'équipement versées	314 886,00 €	0 €	314 886.00 €	78 721.50 €
21 - Immobilisations incorporelles	580 046,00 €	-14 000,00 €	566 046,00 €	141 511.50 €
23 - Immobilisations en cours	8 568 739,00 €	0 €	8 568 739,00 €	2 142 184.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 585 321,00 €</b>	<b>-14 000,00 €</b>	<b>9 585 321,00 €</b>	<b>2 392 830,25 €</b>

Les dépenses seront inscrites au budget 2025.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.